

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

TITRE DU POSTE
Chauffeur(euse) classe 1 de nuit

NB DE POSTE À COMBLER
1

STATUT D'EMPLOI
Permanent

OCCUPATION
Temps plein

DISPONIBILITÉS
Nuit, fin de semaine

NB D'HEURES PAR SEMAINE
40

SALAIRE (TYPE)
Heure

SALAIRE (MONTANT)
22,00 \$

NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL
Secondaire

EXPÉRIENCE REQUISE
3 à 5 ans

RÉGION
Montréal

CONTACT

Martine Angell
Réseaux

Téléphone : 450-424-5727

DESCRIPTION

À la recherche d'un(e) chauffeur(euse), classe 1 de nuit.

TÂCHES

Livraison de propane avec camion-citerne.

QUALITÉS RECHERCHÉES

Exigences du poste à combler

Besoin de Chauffeur avec Permis Classe 1
Expérience de 3 ans minimum
Pour livraison de carburant résidentiel et commercial
Travail de nuit (avec importante prime de nuit de 4,00\$/heure)
Temps plein
Connaissance des territoires de l'ouest de Montréal et de l'est de l'Ontario, un atout

Le Chauffeur doit être :
Être disponible
Bilingue (français -anglais), un atout
Faire preuve d'autonomie et de débrouillardise
Être consciencieux et responsable
Permis de conduire en règle et sans faute
Expérience sur camion-citerne et produits pétroliers, un atout

AUTRE

Bénéfices:
Salaire compétitif (à discuter) avec importante prime de nuit
Avantages sociaux
Formation sur citerne fournie
Ambiance de travail agréable
Formation rémunérée
Uniforme fourni
Camion en excellente condition (année 2020 et plus)
REER collectif
Assurance Groupe
Temps plein (avec heures supplémentaires)
Type d'emploi : Temps plein

Type d'emploi : Temps plein, permanent

Mesures COVID-19:
Nous avons mis en place toutes les mesures d'hygiène afin de protéger nos employés et nos clients afin de contrer la COVID-19

Type d'emploi : Temps plein, permanent

Salaire : 22,00\$ à 27,00\$ par heure

Avantages :
Assurance dentaire
Assurance Maladie complémentaire
Assurance Vie
Assurance Vision
Événements d'Entreprise
REER collectif
Stationnement sur place

Horaire :
10 Heures
Disponibilité la fin de semaine
Du lundi au vendredi
Quart de Nuit
Rémunération supplémentaire :
Heures supplémentaires majorées